



MCH2 EN BREF ET PÉRÉQUATION EN TRÈS BREF

Conseil communal de Romanel-sur-Morges
10 décembre 2025



© Copyright : Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de l'UCV

A photograph showing several people in what appears to be a conference room or meeting hall. In the foreground, the back of a person's head and shoulders are visible. To the right, a woman with short blonde hair and glasses is smiling towards the camera. The background shows other people and a large wooden conference table.

AU MENU:

1. Objectifs et principaux changements
2. Plan des comptes et classifications
3. Présentation du résultat à plusieurs niveaux
4. La péréquation dans vos comptes
5. Questions



1. OBJECTIFS ET PRINCIPAUX CHANGEMENTS

OBJECTIFS DE LA RÉFORME

- Harmonisation des plans comptables de l'ensemble des collectivités publiques suisses → comparabilité
- Orientation vers les normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*)
- Transparence accrue, harmonisation et stabilité dans la tenue et la présentation des comptes publics
- Fiabilité des bases statistiques

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS

- Un plan comptable avec une classification par nature et une classification fonctionnelle plus détaillées et harmonisées
- Un compte de résultats à plusieurs niveaux
- Un compte des investissements (dès 2027 pour budget)
- Une comptabilisation des immobilisations conforme aux durées d'utilisation économique
- Un tableau de flux de trésorerie et une annexe aux comptes nettement enrichie



2. PLAN DES COMPTES ET CLASSIFICATIONS

COMPOSANTES DU MODÈLE COMPTABLE

PCV - RCCom Art.22 Structure

- a. du compte de fonctionnement;
- b. du bilan;
- c. du tableau des investissements;
- d. d'une liste des engagements hors bilan;
- e. des comptes de chaque entente intercommunale

Manuel MCH2 Structure

- le compte de résultats à deux niveaux;
- le bilan;
- le compte des investissements;
- le tableau des flux de trésorerie;
- l'annexe aux comptes:
 - Etat du capital propre
 - Associations de communes
 - Titres et participations
 - Prêts et garanties
 - Immobilisations du PA
 - Immobilisation du PF

PLAN DES COMPTES

CLASSIFICATION PAR NATURE

Bilan		Compte de résultats		Compte des investissements	
1 Actif	2 Passif	3 Charges	4 Revenus	5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement
10 Patrimoine financier	20 Capitaux de tiers	30 Charges de personnel	40 Revenus fiscaux	50 Immobilisations corporelles	60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF
		31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41 Patentés et concessions	51 Investissements pour le compte de tiers	61 Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers
		32 Charges d'armement (Confédération uniquement)	42 Taxes et redevances	52 Immobilisations incorporelles	62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF
		33 Amortissements du patrimoine administratif	43 Revenus divers		63 Subventions d'investissement
14 Patrimoine administratif		34 Charges financières	44 Revenus financiers	54 Prêts	64 Remboursements de prêts
		35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	55 Participations et capital social	65 Transferts de participations dans le PF
		36 Charges de transfert	46 Revenus de transfert	56 Subventions d'investissement	66 Remboursements de subventions d'investissement
		37 Subventions redistribuées	47 Subventions à redistribuer	57 Subventions d'investissement redistribuées	67 Subventions d'investissement à redistribuer
		38 Charges extraordinaires	48 Revenus extraordinaires	58 Investissements extraordinaires	68 Recettes d'investissement extraordinaires
	29 Capital propre	39 Imputations internes	49 Imputations internes	59 Report au bilan	69 Report au bilan
9 Comptes de clôture					

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

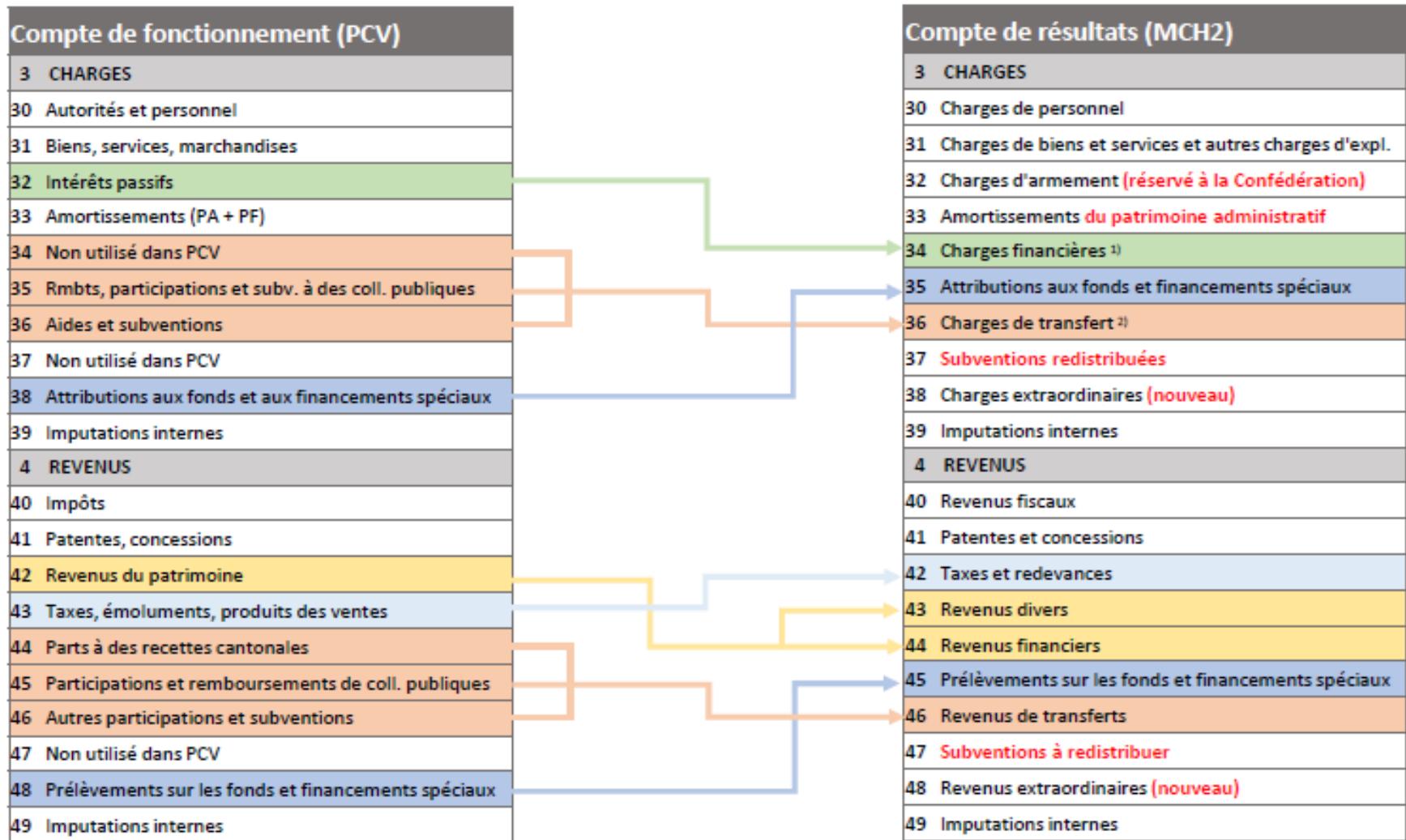




TABLE DE CONVERSION / PAR NATURE

	MCH1		MCH2
1e cas	Impôt sur le revenu	4001	→ 4000 Impôts sur le revenu, personnes physiques
2e cas	Banque	9102	→ 1002 Banque → 1003 Placement à court terme sur le marché monétaire → 1004 Cartes de crédit et débit → 1009 Autres disponibilités
3e cas	Rétributions des autorités Jetons de présence (séances des autorités et des commissions)	3001 3003	→ 3000 Salaires des autorités et commissions

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



Classification fonctionnelle



0 Administration générale

1 Ordre et sécurité publics,
défense

2 Formation

3 Culture, sport et loisirs,
église

4 Santé

5 Prévoyance sociale

6 Trafic et
télécommunications

7 Protection de
l'environnement et
aménagement du territoire

8 Economie publique

9 Finances et impôts

Domaines d'activités

Services industriels

Travaux

Clôture

- La même pour Confédération, cantons et communes
- Plus détaillée et plus adaptée aux nouveaux enjeux (28 fonctions PCV contre 108 fonctions MCH2 pour les communes vaudoises).

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



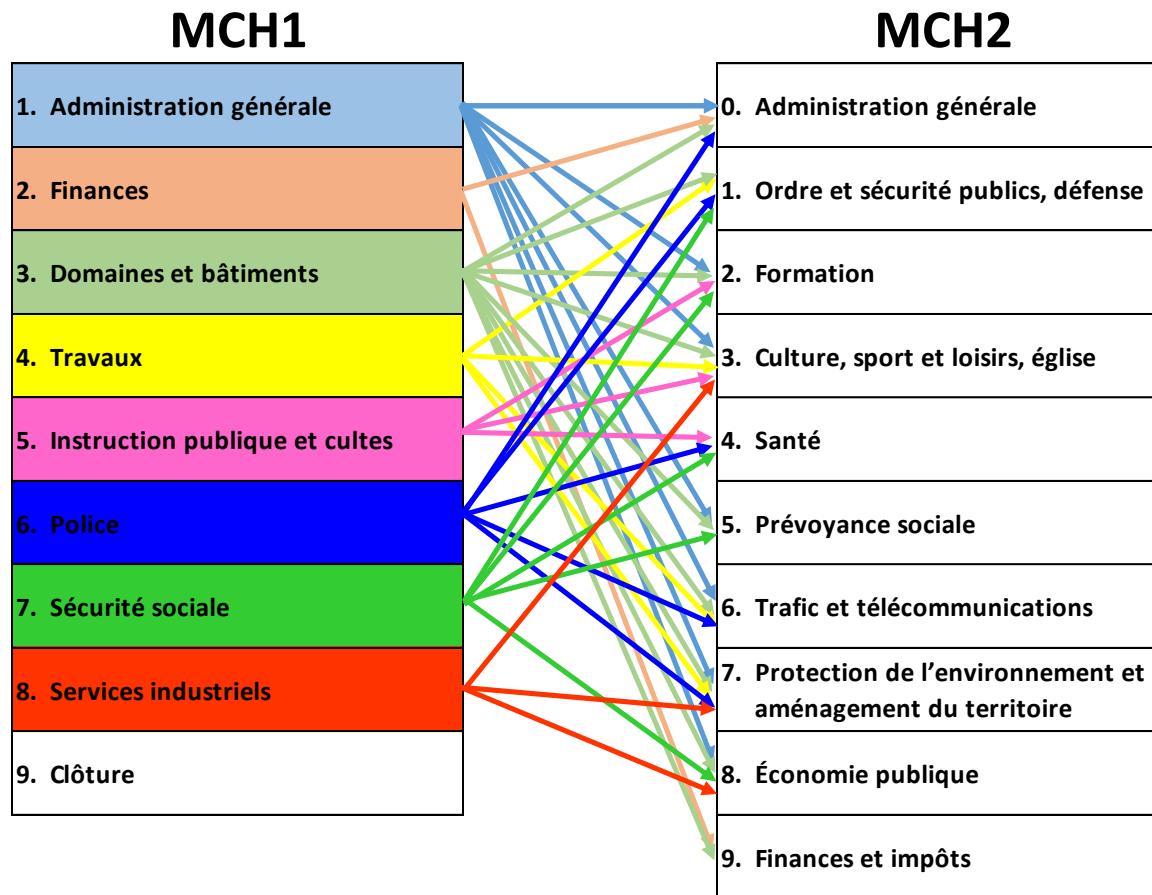
Lien vers vd.ch

2025

Fonction	Désignation	Fonction	Désignation
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6	TRAFIG ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
01	<i>Légitif et exécutif</i>	61	<i>Circulation routière</i>
02	<i>Services généraux</i>	62	<i>Transports publics</i>
1	ORDRE ET SECURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	63	<i>Trafic, autres</i>
11	<i>Sécurité publique</i>	64	<i>Télécommunications</i>
14	<i>Questions juridiques</i>	7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
15	<i>Service du feu</i>	71	<i>Approvisionnement en eau</i>
16	<i>Défense</i>	72	<i>Traitement des eaux usées</i>
2	FORMATION	73	<i>Gestion des déchets</i>
21	<i>Scolaire obligatoire</i>	74	<i>Aménagements</i>
29	<i>Autres systèmes éducatifs</i>	75	<i>Protection des espèces et du paysage</i>
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	76	<i>Lutte contre la pollution de l'environnement</i>
31	<i>Héritage culturel</i>	77	<i>Protection de l'environnement, autres</i>
32	<i>Culture, autres</i>	78	<i>R&D protection de l'environnement</i>
33	<i>Médias</i>	79	<i>Aménagement du territoire</i>
34	<i>Sport et loisirs</i>	8	ÉCONOMIE PUBLIQUE
35	<i>Eglises et affaires religieuses</i>	81	<i>Agriculture</i>
4	SANTÉ	82	<i>Sylviculture</i>
42	<i>Soins ambulatoires</i>	84	<i>Tourisme</i>
43	<i>Prévention</i>	85	<i>Industrie, artisanat et commerce</i>
49	<i>Santé publique, non mentionné ailleurs</i>	87	<i>Combustibles et énergie</i>
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	9	FINANCES ET IMPÔTS
52	<i>Invalidité</i>	91	<i>Impôts</i>
53	<i>Vieillesse et survivants</i>	92	<i>Conventions fiscales</i>
54	<i>Famille et jeunesse</i>	93	<i>Péréquation financière et compensation des charges</i>
55	<i>Chômage</i>	95	<i>Quotes-parts, autres</i>
56	<i>Construction de logements sociaux</i>	96	<i>Administration de la fortune et de la dette</i>
57	<i>Aide sociale et domaine de l'asile</i>	97	<i>Redistributions</i>
59	<i>Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs</i>	99	<i>Postes non ventilables</i>



CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



3. PRÉSENTATION DU RÉSULTAT À PLUSIEURS NIVEAUX

COMPTE DE RÉSULTAT

30 charges de personnel

31 biens et services

33 amortissements PA

35 attributions aux fonds et FS

36 charges de transferts

37 subventions redistribuées

34 charges financières

38 charges extraordinaires

40 revenus fiscaux

41 patentés et concessions

42 taxes

43 revenus divers

45 prélèvements sur fonds et FS

46 revenus de transferts

47 subventions à distribuer

44 revenus financiers

48 revenus extraordinaires



Résultat d'exploitation

+ Résultat financier

= Résultat opérationnel

+ Résultat extraordinaire

= Résultat total

COMPTE DE RÉSULTATS CHARGES ET REVENUS EXTRAORDINAIRES

Les charges et les revenus sont considérés comme extraordinaire lorsque :

- ils ne pouvaient en aucune manière être prévus ;
- ils se soustraient à toute influence et tout contrôle ;
- ils ne relèvent pas de l'activité opérationnelle (fourniture de prestations) ; et
- que leur montant est important

Sont considérés comme extraordinaire uniquement les charges et les revenus découlant de **catastrophes naturelles** et les **donations spontanées** de citoyens.

COMPTE DE RÉSULTATS CHARGES ET REVENUS EXTRAORDINAIRES

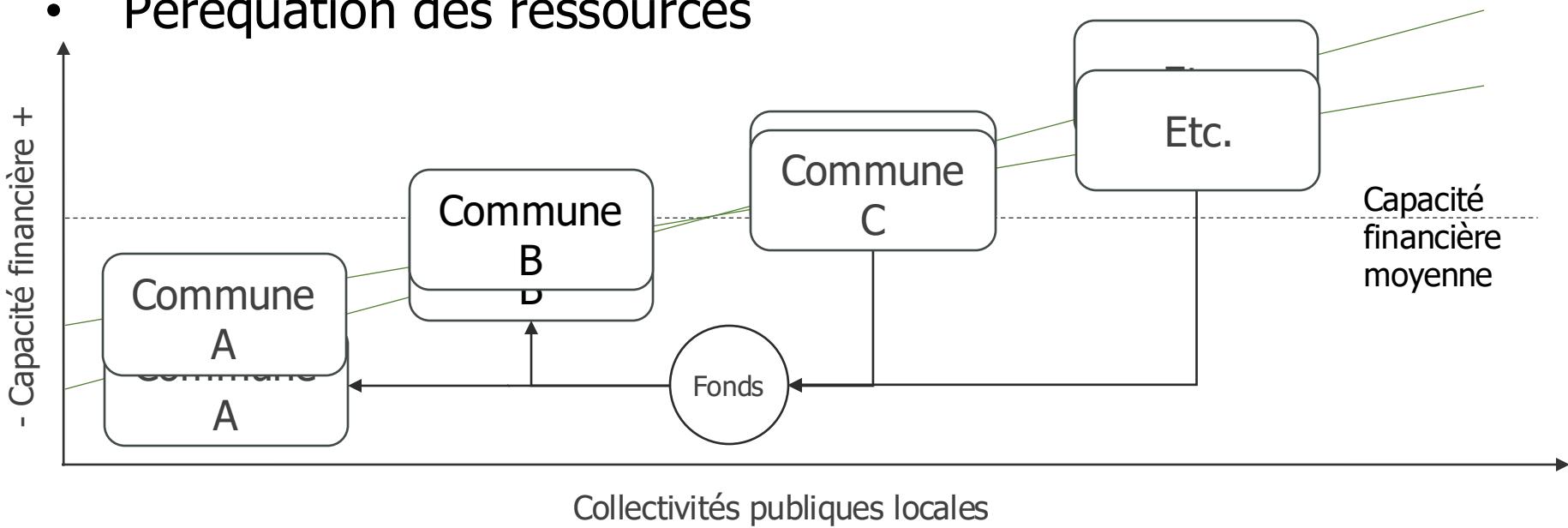
Les opérations comptables suivantes sont considérées comme extraordinaire :

- les préfinancements et les amortissements supplémentaires (comptes 3893 et 4893)
- la création et la dissolution de réserves de politique budgétaire (comptes 3894 et 4894)
- les amortissements du découvert du bilan (compte 3899).

4. LA PÉRÉQUATION

QUELQUES NOTIONS CLÉS

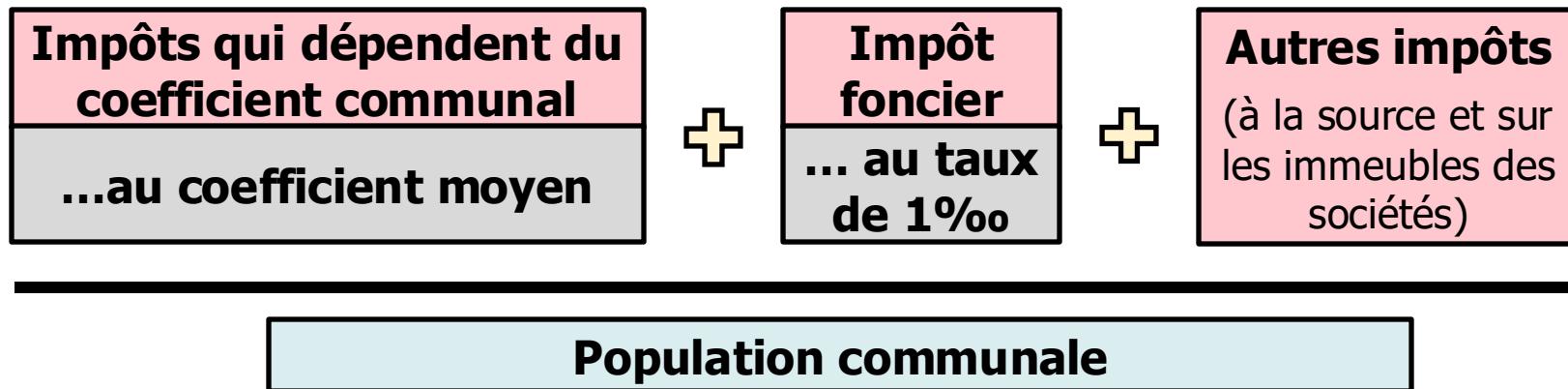
- Péréquation des ressources



- Il s'agit d'une redistribution de ressources financières entre des collectivités publiques. Le but de cette redistribution est d'équilibrer les capacités financières des différentes entités.

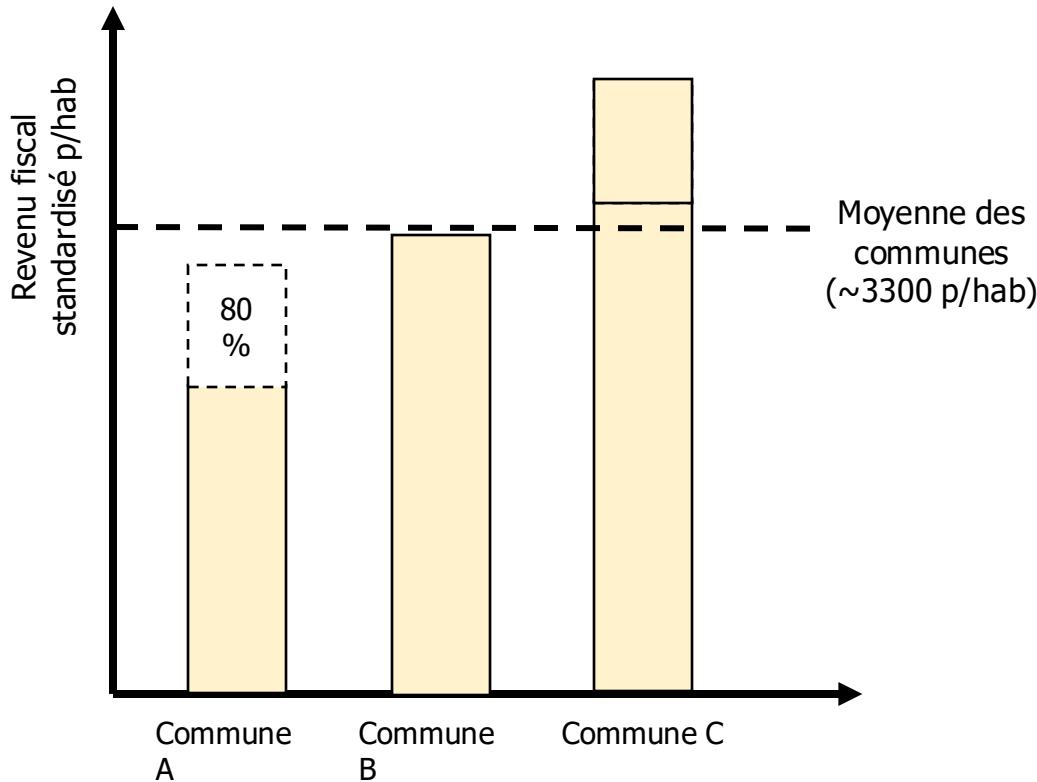
LA PÉRÉQUATION DES RESSOURCES DANS LA NPIV

Préambule: le revenu fiscal standardisé

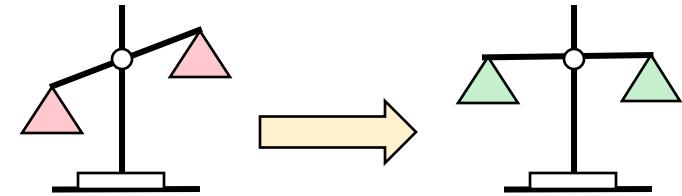


PÉRÉQUATION DES RESSOURCES

SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES SUR LA BASE DU REVENU FISCAL STANDARDISÉ



- Les communes au-dessous de la moyenne sont compensées à hauteur de 80% de leur écart
- Les communes au-dessus de la moyenne participent à hauteur de 80% de leur excédent
- Résultat : à parité de taux, les communes disposent de ressources par habitant similaires

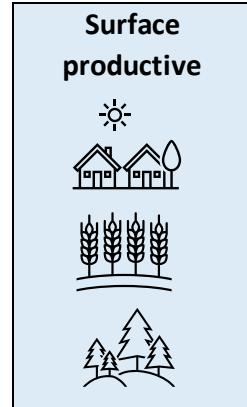


PÉRÉQUATION DES BESOINS STRUCTURELS NPIV

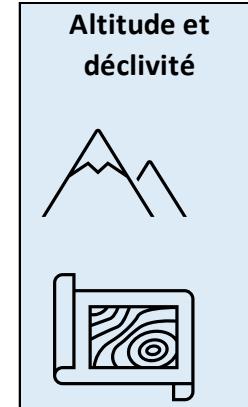
PRINCIPES DE BASE

- But : compenser les communes avec des surcharges liées à des facteurs sur lesquels elles n'ont aucune prise (facteurs structurels)
- Méthode : compenser les communes sur la base d'indicateurs objectifs et non manipulables mesurant des facteurs structurels (\neq dépenses effectives)

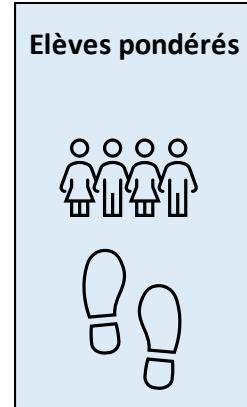
Facteurs retenus pour la NPIV



Altitude et déclivité

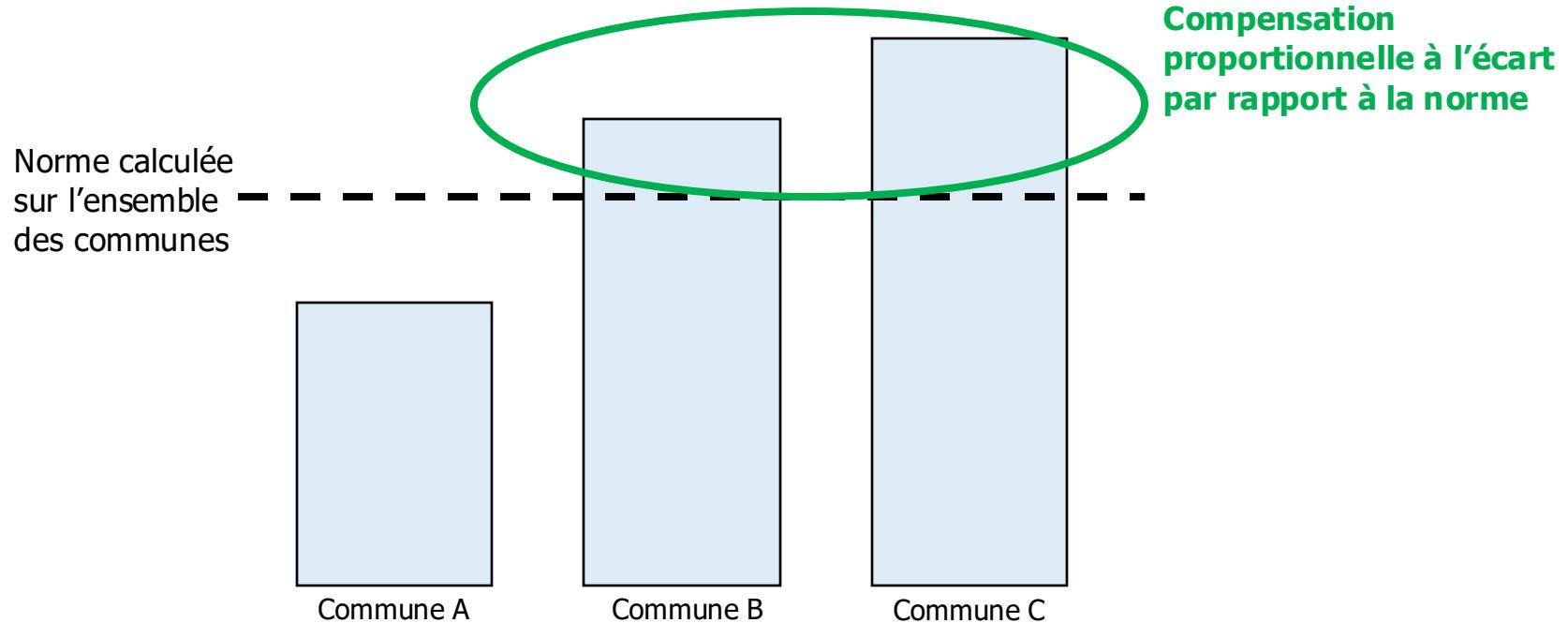


Elèves pondérés



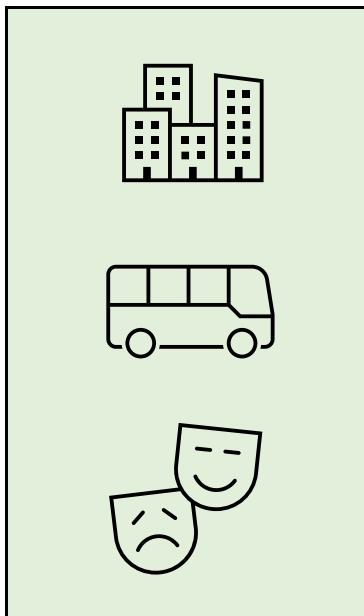
PÉRÉQUATION DES BESOINS STRUCTURELS

PRINCIPES DE BASE



CHARGES PARTICULIÈRES DES VILLES

PRINCIPES DE BASE ET COUCHE POPULATION



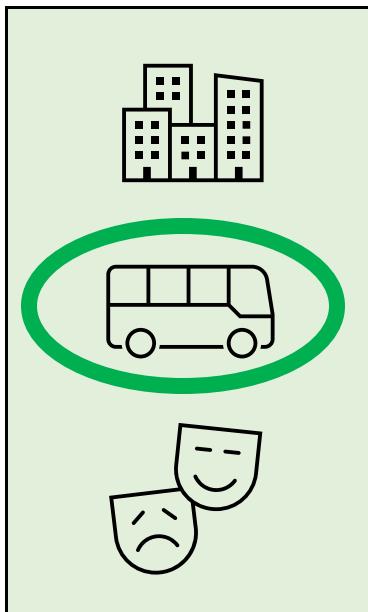
- Compenser une partie des charges assumées par les villes pour fournir des prestations qui vont aussi au bénéfice d'une population plus vaste que la leur
- La péréquation actuelle poursuit cet objectif avec la couche population et les dépenses thématiques
- Maintien de la couche population : montants versés selon la population et financés en francs par habitant
- Versements totaux : CHF 501 millions (~CHF 592 p/hab.)

Jusqu'à / habitants	1'000	3'000	5'000	9'000	12'000	15'000	30'000	45'000	Au-delà
Système actuel (montant / CHF)	125	350	500	600	850	1'000		1'050	
Projet proposé (montant / CHF)	125	350		625		1'000	1'050	1'100	1'150

Montants de base à indexer

CHARGES PARTICULIÈRES DES VILLES

FINANCEMENT DES DÉFICITS DES LIGNES DE TRAFIC URBAIN



- **Lignes de trafic urbain :** lignes qui bénéficient d'une subvention de l'Etat selon la loi sur la mobilité et les transports publics LTMP (même critère qu'aujourd'hui)
 - Maintien d'une solidarité à 60% entre les communes
- Concrètement :
 - ✓ *Si une commune participe à hauteur de CHF X au financement des déficits des lignes, elle sera compensée à hauteur de 60% * X*
 - ✓ *Les compensations versées (~CHF 99 millions) seront financées par l'ensemble des communes (~CHF 117 par habitant)*
- Pas de prise en compte péréquative pour les **transports régionaux**, car les coûts y relatifs découlent déjà d'une clé de répartition (coefficient de desserte et population)

Décompte prévisionnel 2026

N° OFS

Commune :

Romanel-sur-Morges

5645

Montant en CHF

Péréquation des ressources (R)	267 943
Solidarité principale	280 043
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	-12 100

Péréquation des besoins structurels (B)	0
Compensation "surface productive"	0
Compensation "population en altitude"	0
Compensation "élèves pondérés"	0

Compensation des charges particulières des villes (V)	255 200
Couche population	209 281
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	45 919



Décompte prévisionnel 2026

Commune :	Romanel-sur-Morges	N° OFS 5645
-----------	--------------------	----------------

Montant en CHF

Péréquation des ressources (R)	267 943
Solidarité principale	280 043
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	-12 100

Péréquation des besoins structurels (B)	0
Compensation "surface productive"	0
Compensation "population en altitude"	0
Compensation "élèves pondérés"	0

Compensation des charges particulières des villes (V)	255 200
Couche population	209 281
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	45 919

Compensation transitoire (C)	0
------------------------------	---

—————

Total Péréquation (R + B + V + C)	523 143
-----------------------------------	---------

Participation à la cohésion sociale	446 715
-------------------------------------	---------

Facture policière	67 381
Socle sécuritaire commun	13 998
Part des communes délégatrices	53 383

Total péréquation et factures cantonales	1 037 239
--	-----------



5. QUESTIONS



AU SERVICE DE SES MEMBRES

Eloi Fellay et toute l'équipe du Secrétariat de l'UCV



© Copyright : Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de l'UCV

A photograph showing two women in what appears to be a classroom or lecture hall. One woman in the foreground has short blonde hair and wears glasses, smiling towards the camera. Another person's back is visible in the background. The background is slightly blurred.